



## **Compte rendu de Conseil Municipal** **Séance du 2 Octobre 2017**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 26 septembre 2017

de Présents 11

de Votants 11

L'an deux mil dix-sept, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

**Présents** : Mme Evelyne PERTHUÉ, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER et M. Joseph GAUDIN.

**Excusés** : M. Dominique LUCAS, M. Michel FOUCHER, Mme Sandrine PLANCHARD et Mme Julie LEJEUNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Evelyne PERTHUÉ

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 9 (Madame LUCAS et Monsieur PIPELIER Willy étaient absents excusés lors de la dernière réunion)

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

### **Droit de Prémption Urbain**

Le Conseil décide de ne pas préempter :

- Le terrain situé **rue de la Libération**, cadastré section AC n°231, d'une superficie totale de 334m<sup>2</sup>.

### **DÉLIBÉRATION N°2017-10-01 : Subvention APEL – Classe de découverte**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **d'ALLOUER** à l'A.P.E.L de l'École St-Jean-Baptiste une subvention de 63,77 € par enfant pour le séjour en classe de découverte, soit pour 19 élèves la somme de 1 220,00 €.

### **DÉLIBÉRATION N°2017-10-02 : Indemnité pour le gardiennage de l'église**



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 POUR décide :**

- **de FIXER** l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 479,86 € (quatre cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-six centimes) pour l'année 2018
- **de VERSER** cette indemnité à la personne qui s'occupe réellement de l'église et résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

**DELIBERATION N° 2017-10-03 : Vente de la bande de terrain cadastrée section AC n°507 (ex 460) à Monsieur et Madame RUAU Claude**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 POUR:**

- **DÉCIDE** de fixer le prix de vente de cette bande de terrain à 1 € le m<sup>2</sup> soit 92 €. Les frais notariés seront à la charge des acheteurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte de vente ainsi que tous documents se référant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 2017-10-04 : Vente d'un chemin rural à Monsieur Charles-Antoine MARY**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 9 POUR et 2 ABSTENTIONS :**

- **DÉCIDE** de fixer le prix de vente de ce chemin rural à 0,5€ le m<sup>2</sup>. Les frais notariés, de bornage et d'enquête publique seront à la charge de l'acheteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte de vente ainsi que tous documents se référant à cette affaire.

**DELIBERATION N°2017-10-05 : Devis pour le raccordement des réseaux eaux pluviales du bâtiment multi-services**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CHAPRON pour un montant de 4 258,80 € HT soit 5 110,56 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec cette entreprise.

**DELIBERATION N°2017-10-06 : Ouverture de postes pour le recrutement d'animateurs ALSH**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

**ARTICLE 1**

- **DE CRÉER** 8 emplois de vacataires pour les vacances scolaires à partir des vacances de la Toussaint 2017 puis pour les années suivantes.

**ARTICLE 2**

- **DE RÉMUNÉRER** les vacataires sur la base de la délibération du 21 juin 2010 fixant le forfait journalier pour les animateurs diplômés à 9h x le taux horaire du SMIC par jour et à 9h x 90 % du taux horaire du SMIC par jour pour les stagiaires BAFA.

**ARTICLE 3**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces décisions.

**Vu pour être affiché le 09 OCT. 2017**

**Le Maire, Jean-François LASSALLE**

